

ROYAUME DE BELGIQUE

Intervention de

Jeroen COOREMAN
Représentant Permanent adjoint
de la Belgique auprès des Nations Unies

Débat Ukraine à l'Assemblée Générale

New York, 20/02/2020

Monsieur le Président,

La Belgique soutient la déclaration faite au nom de l'Union européenne.

Monsieur le Président,

Je voudrais commencer par réaffirmer notre attachement indéfectible à la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine dans ses frontières internationalement reconnues, y compris des eaux territoriales. Conformément à la Résolution 68/262 de l'Assemblée Générale, nous ne reconnaissons pas l'annexion illégale de la Crimée par la Russie, que nous considérons comme contraire au droit international. Elle constitue une violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine et elle sape l'ordre juridique international.

Monsieur le Président,

Permettez-moi d'aborder la situation dans le Donbass. En vue de mettre fin à ce conflit, ont été conclus les Accords de Minsk. Il n'y a pas d'autre voie pour arriver à une solution politique durable que la mise en œuvre de ces Accords. Dès lors, nous attendons de toutes les parties qu'elles s'abstiennent de toute mesure unilatérale susceptible d'exacerber les tensions. Nous attendons des parties qu'elles mettent rapidement et pleinement en œuvre ces Accords et honorent leurs engagements. Nous appelons la Russie à utiliser son influence sur les formations armées pour les encourager à respecter pleinement leurs engagements.

Nous saluons les conclusions de la réunion en format « Normandie » du 9 décembre 2019 et appelons à leur implémentation, notamment par l'instauration d'un cessez-le-feu durable.

Monsieur le Président,

La poursuite de la militarisation de la Crimée, de la Mer d'Azov et du Déroit de Kertch est une source de préoccupation. Cette militarisation continue, ainsi que tout usage illégal de la force, risquent de déstabiliser davantage la région et d'exacerber les tensions. Nous condamnons toute obstruction à la navigation et à la liberté de passage dans le déroit de Kertch et exhortons la

Russie à garantir le libre passage dans la mer d'Azov sans entrave, conformément au droit maritime international.

Monsieur le Président,

La poursuite du conflit se traduit également par une détérioration de la situation humanitaire et des droits de l'homme. Nous exhortons toutes les parties à autoriser un accès complet, durable et sans entrave, conformément aux principes humanitaires, aux différentes zones du conflit par les observateurs internationaux et mécanismes de surveillance. Nous encourageons fermement les mêmes parties à respecter le mandat de la mission spéciale d'observation en Ukraine et à lui permettre un accès sûr et sans entrave à tout le territoire ukrainien, en ce compris le long de la frontière entre l'Ukraine et la Russie ainsi qu'à la Crimée.

Nous sommes particulièrement préoccupés par le ciblage d'infrastructures civiles cruciales, contraire au droit international humanitaire. L'Est de l'Ukraine étant une des zones du monde les plus contaminées par des mines, nous appelons à davantage d'efforts de délimitation et de marquage des zones contaminées, ainsi que de déminage, en particulier à proximité des écoles et des points d'entrée et de sortie.

Nous appelons également la Russie à la libération de tous les prisonniers politiques ukrainiens. Toutes les personnes détenues doivent être traitées avec humanité en toutes circonstances conformément aux normes internationales.

L'impunité ne fait que dégrader la situation des droits humains. Nous appelons dès lors toutes les autorités à assurer des enquêtes rapides, impartiales et efficaces lors de cas présumés de violation.

Monsieur le Président,

Six ans se sont passés depuis le début du conflit en Ukraine et trop peu de progrès a pu être constaté. La Belgique reste néanmoins convaincue que la poursuite et l'approfondissement du dialogue entre toutes les parties est le seul moyen de bâtir des ponts permettant de dépasser les divergences permettant d'aboutir à une paix juste et durable.